

Flashez-moi pour tout savoir sur la Randonnée en Meurthe-et-Moselle



Règlement d'usage sur les sentiers

Emprunter le sentier à pied, à cheval, à VIT en suivant le balisage mis en place

Rester sur le chemin balisé

Véillez à ne pas déposer d'ordures, d'obstacles ou d'objets indésirables sur le sentier

Ne pas camper, fumer, ni faire de feu

Carder ses animaux domestiques à proximité ou en lai sse

Ne pas déranger les animaux domestiques ou sauvages Ne pas queillir deplantes

Se renseigner sur les périodes de chasse auprès de la commune ou sur le site www.fdc54.com

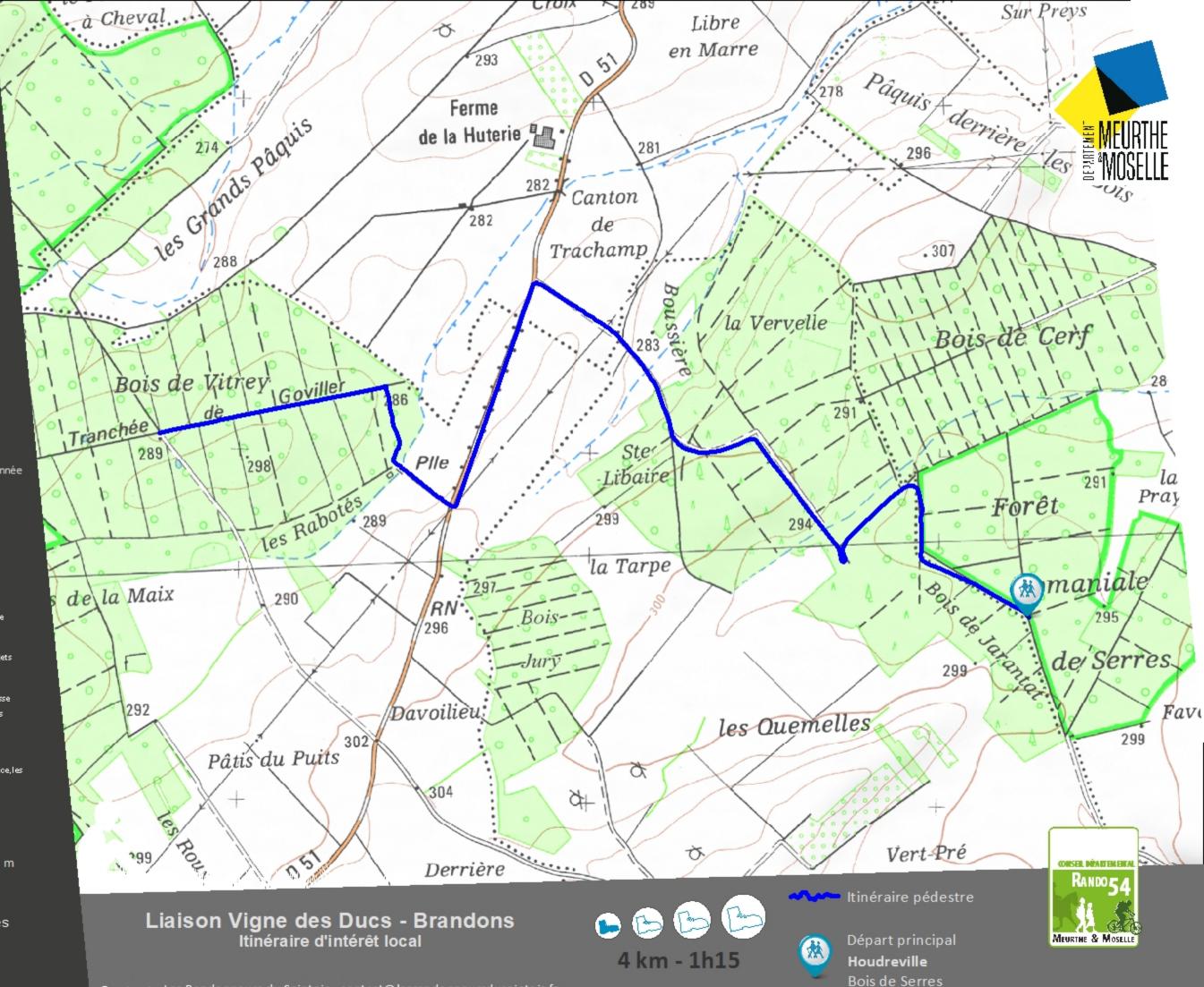
Sur les chemins propriété des Voies navigables de France, les haltes repas sont interdites





0 187,5 375 Mètres

DITER - Service Ecologie D'après IGN SCAN25 - le : 17/12/2018



Contact: Les Randonneurs du Saintois - contact@les randonneurs du saintois.fr